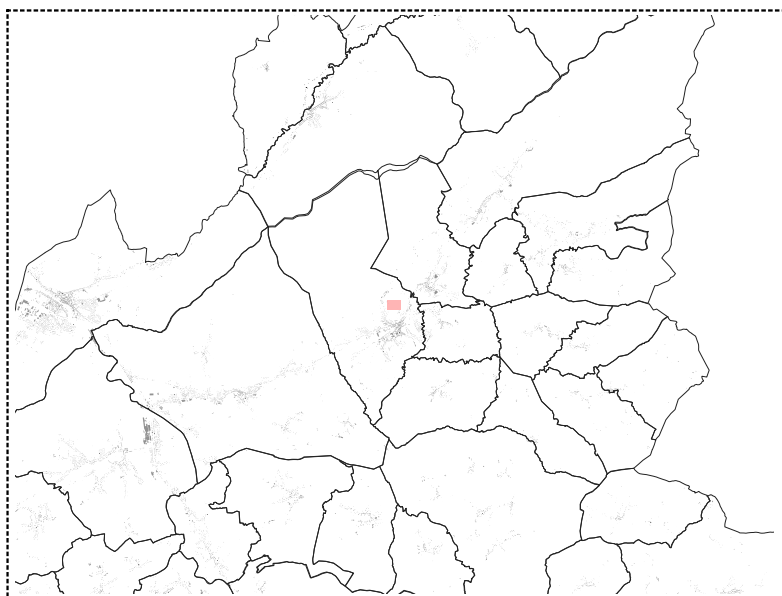
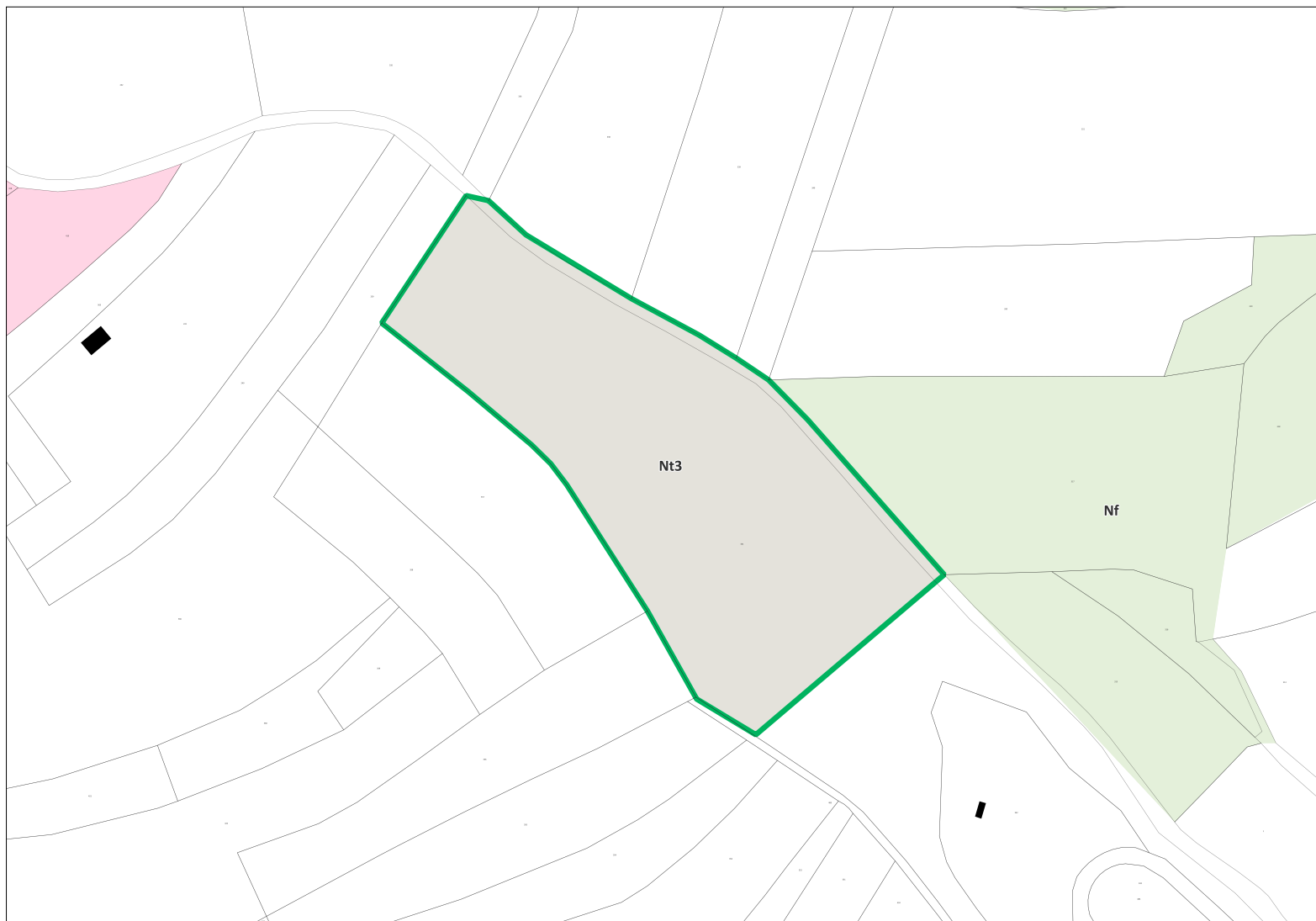




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

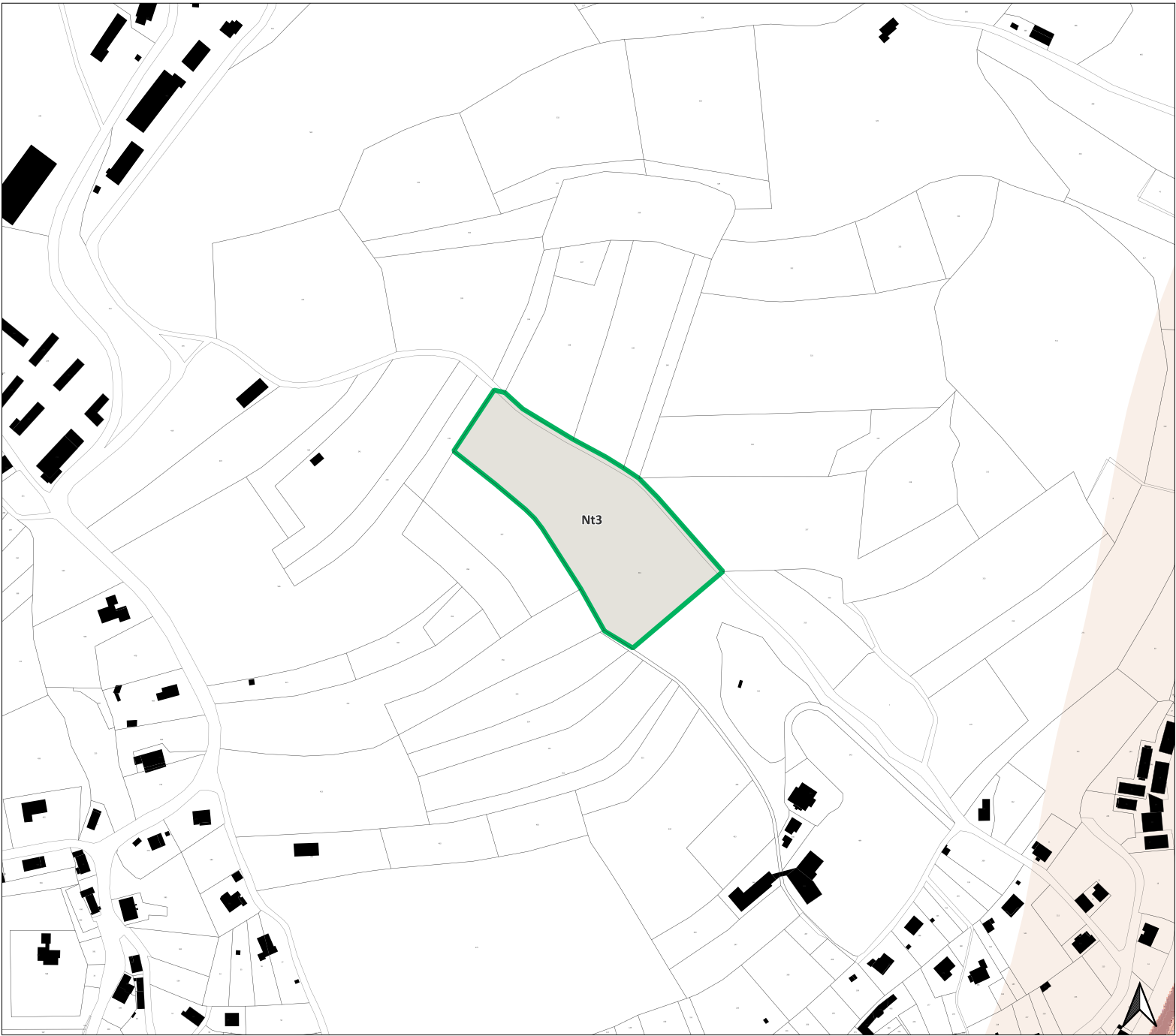
SURFACE (en ha) : 1.32

PROJET : > Site existant

> Privé

> Hébergements insolites - tipis - : Permettre au site de se développer



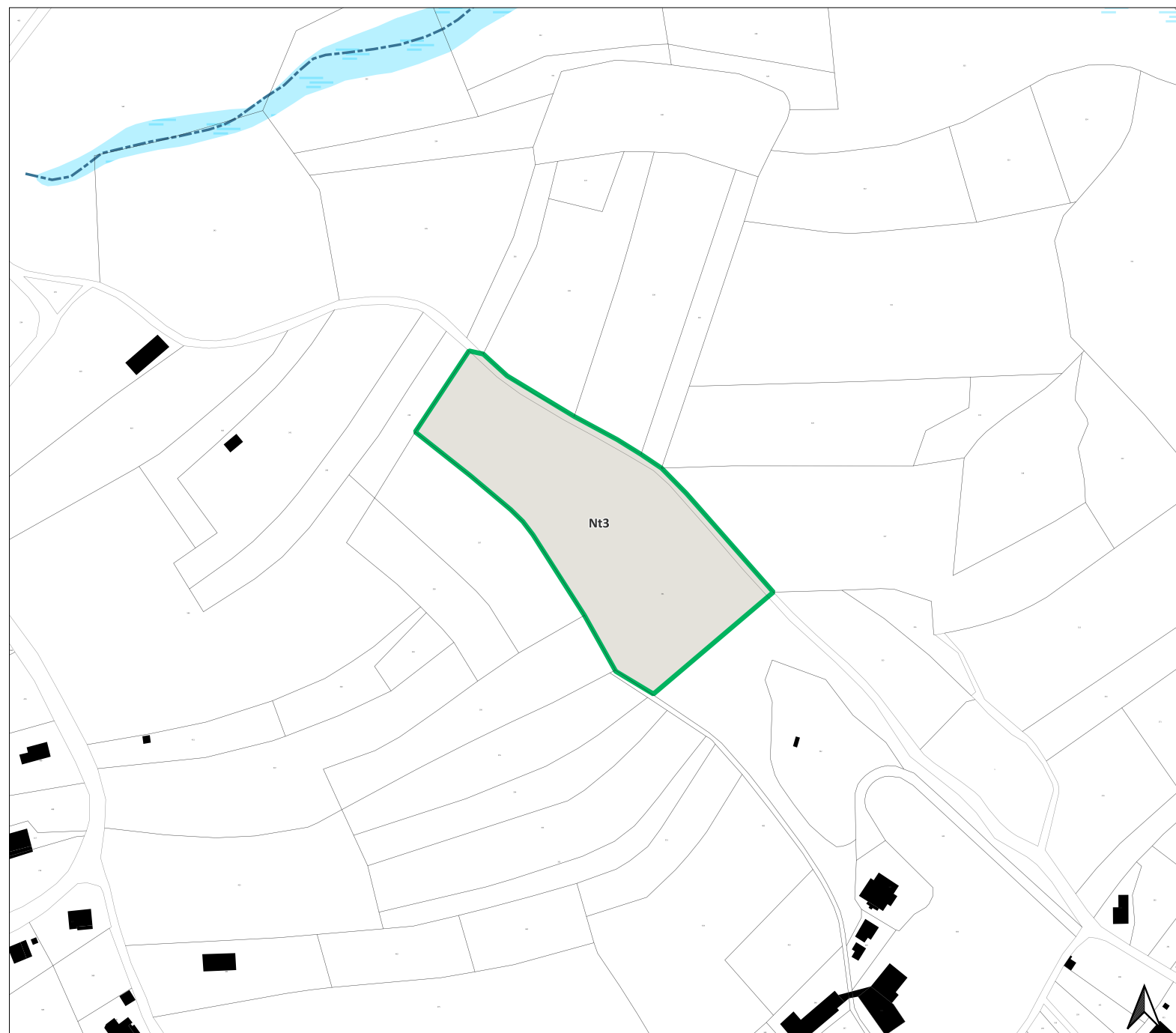


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²
ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

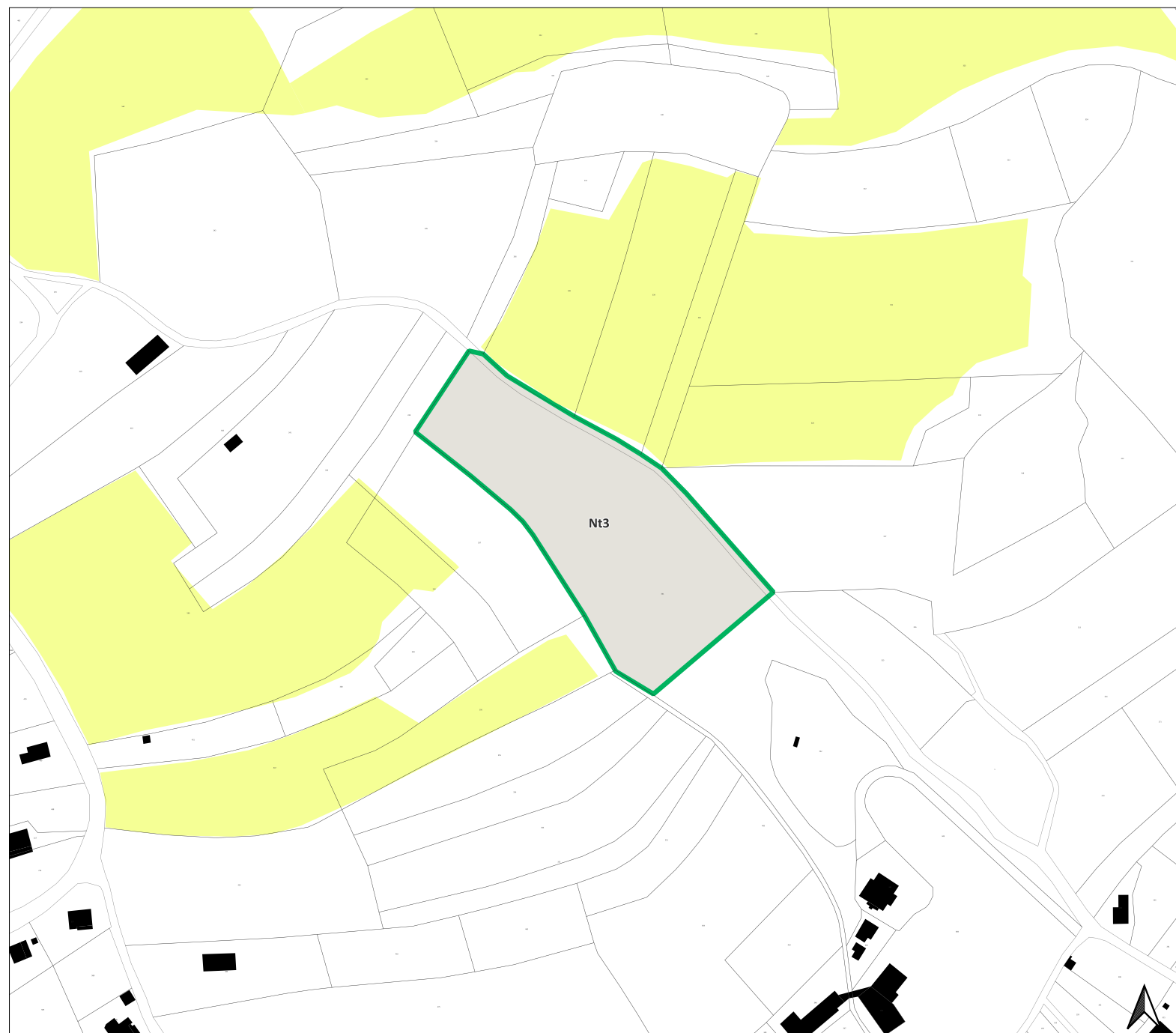
- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²
ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2. Le site est déjà occupé, aucun impact n'est attendu.

-  Délimitation du secteur
- Enjeux environnementaux et paysagers**
-  Arrêté de Protection de Biotope
 -  ZNIEFF 1
 -  ZNIEFF 2
 -  NATURA 2000
 -  Zone Humide Effective
 -  Réserve nationale
 -  Réservoirs trame prairie
 -  Corridors trame prairie
 -  Réservoirs trame forêt
 -  Corridors trame forêt
 -  Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²
ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

-  Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 -  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre ICPE
 -  Périmètre RSD
 -  Registre Parcellaire Graphique 2022

- Enjeux forestiers**
 -  ONF- Forêts Publiques